

QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL 2009

pour les contribuables exerçant une activité lucrative indépendante
ne tenant pas une comptabilité selon l'usage commercial
Impôt cantonal et communal / Impôt fédéral direct

Commune :

N° de contribuable :

Nous vous invitons à remplir ce questionnaire et le signer;
il doit obligatoirement être joint à votre déclaration d'impôt.

Renseignements généraux

Nom et prénom :

A. Genre d'activité professionnelle :

Rue :

Domicile professionnel ou principal :

Domicile :

Etablissements stables, secondaires :

Locaux professionnels loués avec d'autres personnes : Oui Non

Emploi d'autres collaborateurs ayant la même formation que l'exploitant Oui, nombre Non

Emploi d'autres collaborateurs Oui, nombre Non

Activité principale : ou spécialisation : dans ce cas, préciser la nature

B. Tenue des comptes

Résumé des recettes et des dépenses établi sur la base des montants facturés

ou des encaissements ou sous une autre forme

Date de l'ouverture de l'exercice

Date de la clôture de l'exercice

C. Cotisations AVS, AI, APG et allocations familiales (AF) personnelles de l'exploitant

Montants bruts comptabilisés à charge de l'exploitation (avant déductions des AF) Fr

Les AF perçues sont à extraire des comptes et à déclarer sous code 195 de la déclaration d'impôt.

D. Prévoyance professionnelle

Nom de l'institution de prévoyance où est affilié

a) le personnel

b) l'employeur

Montants comptabilisés à charge de l'exploitation Fr

E. Prélèvements en nature et parts privées aux frais généraux des montants comptabilisés

1. L'exploitant a-t-il prélevé des marchandises pour son alimentation, pour celle de sa famille et du personnel de maison ? oui non

Dans l'affirmative, nombre adultes et enfants

2. D'autres marchandises ont-elles été prélevées à des fins privées oui non

3. Le logement du contribuable est-il situé :

- dans un immeuble faisant partie de sa fortune commerciale ? oui non

- dans un immeuble d'exploitation pris à bail ? Nombre de pièces à disposition oui non

4. Des travaux ont-ils été réalisés dans le cadre de l'entreprise au profit de l'exploitant et de sa famille? oui non

5. Des véhicules commerciaux sont-ils utilisés à des fins privées ? oui non

Dans l'affirmative: Valeur lors de la première Kilomètres parcourus (effectifs ou estimation)
Marque et modèle mise en circulation au total à des fins privées

6. Des frais privés ont-ils été comptabilisés dans les frais généraux ? oui non

ou comptabilisés et extournés ? oui non

7. Des primes et cotisations d'assurances privées de l'exploitant, de sa famille

ou du personnel de maison ont-elles été mises à charge de l'exploitation ? oui non

ou mises à charge et extournées ? oui non

8. Le compte d'exploitation a-t-il été débité de salaires versés

- au contribuable et / ou à son conjoint ? oui non

- au personnel de maison ? oui non

- au personnel de l'entreprise en raison de travaux privés? oui non

9. Des dépenses professionnelles ont-elles été remboursées à l'exploitant et / ou à son conjoint ? oui non

10. Le service et les pourboires compris dans les prix demandés aux clients ou payés par ceux-ci ont-ils été déduits du chiffre

d'affaires ? oui non

A. Recettes professionnelles, chiffre d'affaires

Fr.

1. Recettes de la propre entreprise, étude / bureau / cabinet

- a) Honoraires / paiements de clients (y compris remboursements de frais, vente marchandises) ..
- b) Versements des assurances
- c) Dépens encaissés
- d) Avances
- e) Rabais, ristournes, pourboires, etc
- f) Salaires en nature du personnel de l'entreprise (cf Instructions complémentaires)
- g) Bénéfice net provenant de réalisation d'éléments matériels et immatériels de la fortune commerciale
- h) Rendement des immeubles d'exploitation faisant partie de la fortune commerciale
 - loyers encaissés de tiers
 - valeur locative du logement de l'exploitant
- i) Marchandises prélevées sur l'exploitation pour son alimentation, pour celle de sa famille et du personnel de maison
- j) Consommation particulière
- k) Autres

2. Autres recettes professionnelles

(par exemple traitements, indemnités et rémunération de tout genre y compris les remboursements de frais, honoraires, indemnités journalières, jetons de présence, etc, comme membre d'administration, d'une autorité, de commissions, de tribunaux, conseiller, expert, professeur, etc, médecins d'hôpital ou d'entreprise, remplacements, etc.)

a) Recettes brutes provenant d'une activité indépendante

(pas de retenue de cotisations AVS, AI, APG, AC, AA à la source)

Spécification:

b) Recettes provenant d'une activité dépendante

après déduction des cotisations AVS, AI, APG, AC (**joindre certificat de salaire**)

3. Autres prestations appréciables en argent (par exemple : prestations en nature des clients, etc.)

4. Total des recettes professionnelles

(=chiffre d'affaires à reporter sous code 180 ou 185, en pré-colonne de la déclaration d'impôt)

5. Mode d'encaissement : non nécessaire dans le cas de montants facturés

- a) Au comptant ou par mandat postal
- b) Par compte postal
- c) Par compte bancaire
- d) Par compensation

6. Total des recettes professionnelles (comme sous chiffre 4)

7. Dépenses professionnelles

- a) Dépenses pour matériel (sans les travaux exécutés par des tiers)
- b) Dépenses pour travaux exécutés par des tiers (expertises, traductions, laboratoires, etc.)
- c) Frais généraux (report du chiffre 15 de la page 3)
- d) Total des recettes professionnelles de l'activité dépendante selon chiffre 2b ci-dessus

Différence

8. Variations des inventaires

(en plus ou en moins, selon tableau de la page 3)

- a) Créances envers les clients / Débiteurs
- b) Stock de marchandises
- c) Travaux en cours
- d) Créanciers / Fournisseurs
- e) Réévaluations comptables

9. Correctifs liés aux participations qualifiées

- a) Frais financements selon compte distinct
- b) Frais d'administration selon compte distinct

10. Revenu net de l'activité indépendante (à reporter sous codes 180 ou 185 de la déclaration d'impôt)

Nom et prénom :

N° de contribuable :

B. Frais généraux (détail du chiffre 7c page 2)

1. a) Salaires (après déduction des cotisations AVS, AI, APG, AC, AA, prévoyance professionnelle retenues aux employés)			
b) Prix de revient des salaires en nature du personnel de l'entreprise (à l'exception des employés de la branche hôtelière: hôtels, restaurants, cafés, pensionnats, cliniques, etc.)			
2. a) Cotisations AVS, AI, APG, AC, AF, AA, prévoyance professionnelle pour le personnel de l'entreprise, y compris les cotisations retenues aux employés			
b) Cotisations AVS, AI, APG personnelles de l'exploitant afférentes à son activité indépendante			
c) Part des primes, des cotisations de prévoyance professionnelle de l'exploitant admise comme charge de l'entreprise			
3. Dépenses professionnelles de déplacement et représentation (sauf frais de véhicule)			
a) Frais effectifs de déplacement (transports publics, taxis, etc.)			
- du personnel			
- de l'exploitant			
Total			
b) Frais effectifs pour le logement et les repas pris hors du domicile			
- du personnel			
- de l'exploitant			
Total			
c) Autres frais effectifs			
- du personnel			
- de l'exploitant			
Total			
d) Indemnités forfaitaires versées (remplaçant ou complétant celles indiquées sous lettres a à c)			
- du personnel			
- de l'exploitant			
Total			
4. Frais des véhicules commerciaux			
a) Carburant, impôts, assurances, réparations, etc			
b) Amortissement des véhicules commerciaux (selon tableau des amortissements de la page 4)			
Total			
moins part privée	-		
5. Frais de véhicules privés mis à la charge de l'entreprise			
6. Intérêts des dettes commerciales			
7. a) Loyer des locaux commerciaux payés à des tiers			
moins valeur du logement de l'exploitant dans un immeuble pris à bail pour l'exploitation	-		
b) Valeur locative des locaux commerciaux dans l'immeuble privé de l'exploitant (à déclarer sous code 500 de la déclaration)			
8. Frais d'exploitation et d'entretien (chauffage, nettoyage, électricité, eau, etc.)			
9. Frais d'administration (ports, téléphones, imprimés, matériel de bureau, littérature professionnelle, etc.)			
10. Primes d'assurances de l'entreprise (assurance du stock de marchandises et des installations, assurance responsabilité civile, etc., sans les assurances-automobile qui doivent être indiquées sous chiffre 4)			
11. Amortissements des installations, sauf véhicules commerciaux (selon le tableau des amortissements, page 4)			
12. Autres frais généraux professionnels			
13. Total			
A déduire			
14. Part privée aux frais généraux (sans la part privée aux frais des véhicules commerciaux déjà déduite sous chiffre 4)			
a) Frais d'exploitation et d'entretien			
b) Frais d'administration			
c) Frais généraux			
d) Energie (chauffage, électricité, gaz)			
e) Téléphone, radio, télévision			
f) Autres			-
15. Total des frais généraux de l'entreprise (chiffre 13 moins chiffre 14), à reporter sous chiffre 7c, page 2			

Inventaires et variations des inventaires	au 1 ^{er} janvier	au 31 décembre	Variations *
Créances envers les clients / Débiteurs			
Stock de marchandises			
Travaux en cours			
Créanciers / Fournisseurs			

* Concernant les créances envers les clients, le stock de marchandises et les travaux en cours, les modifications enregistrées entre le début et la fin de l'année seront pourvues du signe «plus» (+) pour les augmentations et du signe «moins» (-) pour les diminutions. Pour les créanciers, ce sera le contraire, soit (-) pour les augmentations et (+) pour les diminutions. Ces variations seront reportées sous chiffre 8, page 2.

